



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E69364

VALABLE JUSQU'AU 24/06/2026

ÉDITÉ LE

25/08/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1977

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 15/05/2025
40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT QUENTIN 311098487 R.C.S

Siret : 311 098 487 00284

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4400487

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 55.591.472

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 60630412

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Raison sociale : SOCIETE-MISSENARD QUINT B

34 RUE EUGENE FREYSSINET
ZI LE ROYEUX
02430 GAUCHY

Téléphone : 03 23 62 48 72

Fax :

Portable :

Site Internet : www.missenard-quint.com

E-mail : a.marliere@missenard-quint.com

Responsabilité légale :

DE ROMANCE NATHALIE DIRECTRICE GENERALE / MISSENARD LORRAINE
CHARLOTTE MAGALI PRÉSIDENT

Effectif moyen : 589

Tranche de classification : EFF6B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	05/04/2023
5223	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m²	20/05/2022
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	20/05/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	02/02/2022
o Poêle ou insert bois	02/02/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	17/04/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	17/04/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.